

# Avis

**Session du 14 juin au 18 juin 2010**

- Santé et Territoires en Poitou-Charentes
- Fret ferroviaire : enjeux et perspectives de développement en Poitou-Charentes
- L'aménagement des réseaux routiers et autoroutiers nationaux en Poitou-Charentes
- Compte administratif pour l'exercice 2009
- Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2010
- Plan régional de conversion sociale et écologique des entreprises
- Plan régional de lutte contre la précarité énergétique des foyers à revenus modestes
- Plan régional Energies renouvelables 2020
- Schéma régional de la mobilité durable
- Plan régional pour la biodiversité
- Bilans d'exécution du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 pour l'année 2009
- Bilan des aides économiques pour 2009

Conseil  
Economique

&  
Social  
Poitou-Charentes

## Avis du Conseil économique et social Poitou-Charentes

Séance plénière de clôture du vendredi 18 juin 2010

|  |       |
|--|-------|
| 1 – Avis sur le rapport du CESR<br>« Santé et Territoires en Poitou-Charentes »  | p. 3  |
| 2 – Avis sur le rapport du CESR<br>« Fret ferroviaire : enjeux et perspectives<br>de développement en Poitou-Charentes »   | p. 4  |
| 3 – Avis sur le rapport du CESR<br>« L'aménagement des réseaux routiers<br>et autoroutiers nationaux en Poitou-Charentes »   | p. 5  |
| 4 – Rapport du Conseil régional n°A.S.3<br>« Compte administratif pour l'exercice 2009 »   | p. 9  |
| 5 – Rapport du Conseil régional n°A.S.4<br>« Décision modificative n°1 pour l'exercice 2010 »  | p. 13 |
| 6 – Rapport du Conseil régional n°A.I.2<br>« Plan régional de conversion sociale et écologique<br>des entreprises »  | p. 14 |
| 7 – Rapport du Conseil régional n°A.IV.3<br>« Plan régional de lutte contre la précarité énergétique<br>des foyers à revenus modestes »  | p. 17 |
| 8 – Rapport du Conseil régional n°A.IV.4<br>« Plan régional Energies renouvelables 2020 »  | p. 19 |
| 9 – Rapport du Conseil régional n°A.VI.2<br>« Schéma régional de la mobilité durable »   | p. 24 |
| 10 – Rapport du Conseil régional n°A.VIII.1<br>« Plan régional pour la biodiversité »  | p. 27 |
| 11 – Rapport du Conseil régional n°A.S.5<br>« Bilans d'exécution du Contrat de plan<br>Etat-Région 2000-2006 et du Contrat de projets<br>Etat-Région 2007-2013 pour l'année 2009 » | p. 29 |
| 12 – Rapport du Conseil régional n°A.S.6<br>« Bilan des aides économiques pour 2009 »  | p. 31 |
| 13 – Questions diverses  | p. 32 |

**1- Avis sur le rapport du CESR  
« Santé et Territoires en Poitou-Charentes »**

Reprenant les observations des commissions sectorielles et de sa commission de synthèse, finances et plan, et prenant en compte les amendements de forme et de fond, l'assemblée socioprofessionnelle approuve son rapport.

Les travaux sur ces questions devront se poursuivre et aborder des questions sur :

- la démographie médicale et le caractère non opposable du Schéma ambulatoire qui doit être élaboré sous la conduite de l'Agence Régionale de Santé, et plus globalement sur l'aménagement sanitaire du territoire (conceptions différentes en milieux urbain et rural) ;
- la démocratie sanitaire et les « relais » sur lesquels on pourrait s'appuyer, en particulier les Conseils de développement ;
- les politiques de prévention et leur impact non « mesurable » dans les conditions actuelles.

Ce dossier alimentera les travaux en cours avec les Conseils de développement de Poitou-Charentes et les travaux du CESR sur les indicateurs du développement durable : la notion de « capital social » au sens de Putnam en particulier mériterait d'être approfondie et expérimentée en Poitou-Charentes.

Pour le CESR, le message essentiel à transmettre à l'ARS en charge de la définition des territoires de santé est bien de partir des besoins et pratiques des populations et non de la seule offre de soins.

**Vote sur l'avis et rapport du CESR**

(« Santé et Territoires en Poitou-Charentes »)

**Adopté à la majorité  
73 votants  
68 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**2- Avis sur le rapport du CESR  
« Fret ferroviaire : enjeux et perspectives  
de développement en Poitou-Charentes »**

L'assemblée socioprofessionnelle approuve son rapport d'autosaisine sur « Le fret ferroviaire : enjeux et perspectives de développement en Poitou-Charentes ».

Plusieurs signes liés au contexte économique et environnemental montrent qu'un renversement de tendance est en train de s'opérer au profit du mode ferroviaire. L'amélioration des infrastructures constitue le levier fondamental car elles conditionnent dans une large part l'efficacité de ce mode par rapport au mode routier.

Cette contribution construite en 4 volets distincts sur :

- le bilan et perspectives du développement du fret ferroviaire ;
- les infrastructures ferroviaires nécessaires au développement du trafic fret ;
- les enjeux et stratégie du développement du Grand port maritime de La Rochelle ;
- le potentiel et perspectives de développement de la plate-forme intermodale de Niort Terminal ;

propose aux partenaires concernés de mobiliser leurs projets et leviers d'actions pour créer les conditions de son développement en Poitou-Charentes.

Reprenant les observations des commissions sectorielles, 2 amendements seront intégrés au rapport final pour :

- insister sur l'anticipation des impacts des nuisances sonores du développement du fret ferroviaire ;
- veiller à privilégier l'implantation d'entreprises ou de groupes industriels générant de l'activité économique sur l'ensemble du bassin d'emploi du GPM de La Rochelle.

Le Conseil économique et social régional note que ce rapport sera présenté devant la commission « Transports propres et innovants, intermodalité, équipements, infrastructures » du Conseil régional le 22 juin prochain.

**Vote sur l'avis du CESR**

(« Fret ferroviaire :  
enjeux et perspectives de développement en Poitou-Charentes »)

**Adopté à la majorité  
73 votants  
60 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brègère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levrault (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**7 contre**

Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)

**6 abstentions**

MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**3- Avis sur le rapport du CESR  
« L'aménagement des réseaux routiers  
et autoroutiers nationaux en Poitou-Charentes »**

LES ROUTES NATIONALES EN POITOU-CHARENTES

- Conformément à la Loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004, l'Etat assurera jusqu'à leur terme les engagements pris sur les opérations du volet routier du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006.

Pour les routes nationales transférées aux départements, les opérations ont été achevées sous maîtrise d'ouvrage des Conseils généraux.

**Le volet routier du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006** a atteint fin 2009 un taux d'exécution (Etat/Région) de 97,5 %.

En tenant compte du montant affecté fin 2009 (710 M€), il reste en 2009 un solde maximum à exécuter de l'ordre de 10 M€.

- **Les grands itinéraires de la région qui étaient dans le Contrat de Plan Etat/Région et qui restent de la compétence de l'Etat**, concernent en particulier :
  - la RN 10 Poitiers – Angoulême – Bordeaux ;
  - les RN 141 et 150 Royan – Saintes – Angoulême – Limoges (RCEA branche sud) ;
  - les RN 147 et 149 Nantes – Poitiers – Limoges (RCEA branche nord) ;
  - et la RN 11 La Rochelle – Niort.

Ces axes (soit 595 kms) ont tous vocation à devenir à terme des 2 x 2 voies.

Le Conseil économique et social régional suit avec attention la réalisation des projets routiers et autoroutiers nécessaires au développement et à l'attractivité de Poitou-Charentes.

En juin 2009, il avait apporté un certain nombre de remarques avant les arbitrages nationaux sur les PDMI (Programmes de modernisation des itinéraires) pour permettre le financement des projets qu'il jugeait prioritaires pour l'aménagement du territoire.

Un an après, au moment où s'achève enfin le volet routier du Contrat de plan Etat/Région 2000-2006 et où s'engagent le Plan de relance économique ainsi que le PDMI du Poitou-Charentes, le CESR a souhaité faire **un suivi des actions engagées et réaffirmé les projets prioritaires à poursuivre ou à réaliser pour répondre aux besoins des populations et des entreprises.**

## 1. La poursuite de l'aménagement des routes nationales

Le Plan de relance économique et les Plans de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) déterminent le cadre et les conditions de la poursuite des projets d'aménagement des routes nationales dans la région.

- Le volet routier Poitou-Charentes inscrit par l'Etat dans le cadre de son **plan de relance économique** prévoit un montant total d'investissement de 16 M€ dont plus de 3 M€ sont consacrés à diverses opérations d'entretien du réseau routier national.

4 opérations bénéficient ou vont bénéficier de ce programme exceptionnel d'investissement public :

- la déviation de La Rochefoucauld (RN 141) : 7 M€ ;
- le pont de Romsay (RN 137) : 980 000 € pour la réparation d'un ouvrage d'art ;
- la liaison A 10 – La Rochelle (RN 11) : 5,5 M€ pour la régénération de la chaussée ;
- la liaison Poitiers – Angoulême (RN 10) : 2,2 M€ pour l'entretien de chaussée.

- Hors plan de relance, la **poursuite de l'aménagement des routes nationales** dépend, au terme du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006, des priorités et des moyens que l'Etat (et les collectivités territoriales qui le souhaitent) inscriront dans le **futur Plan de modernisation des itinéraires du réseau national**.

Les projets inscrits dans ce plan répondent à plusieurs exigences :

- l'achèvement des travaux déjà en cours ;
- l'inscription d'opérations dont les études sont finalisées et/ou les travaux sont prêts à être lancés (pour la période 2009-2014) ;
- l'amélioration de la qualité environnementale du réseau existant (résorption des points noirs, bruit, protection ressource en eau et biodiversité) ;
- l'optimisation du fonctionnement du réseau (dysfonctionnements, ...) ;
- l'amélioration de la sécurité des usagers.

Le **PDMI régional** a été arrêté le 8 janvier 2010 avec une première enveloppe de **232 M€**, ce qui place le Poitou-Charentes en volume « part Etat » en tête des régions de France derrière l'Île de France.

- Une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 30 M€ est prévue sous réserve de l'obtention d'un cofinancement des collectivités territoriales concernées (Conseil général, Communautés d'agglomération et Communautés de communes concernées) pour achever l'opération Cholet – Bressuire sur la RN 249 dans les Deux-Sèvres.

Aujourd'hui, sans financement supplémentaire de l'Etat et en l'absence de cofinancement, notamment de la part des collectivités territoriales, seules **4 « opérations importantes »** sont inscrites pour 2009-2014 :

- l'achèvement de la déviation de La Rochefoucauld (RN 141) ;
- l'achèvement de la mise en 2 x 2 voies de la section Reignac – Chevanceaux (RN 10) ;
- la réalisation des déviations de Chabanais et Etagnac (RN 141) – Mise en service prévue fin 2011 ;
- le lancement de la déviation de Lhonnaizé (RN 147) – Etudes, procédures foncières et premiers aménagements.

## Observations et préconisations du CESR

**Sans autre financement, le PDMI Poitou-Charentes 2009-2014 ne permettra de réaliser qu'une partie des projets prioritaires recensés dans la région.**

Dans ce cadre, l'assemblée socioprofessionnelle insiste sur **les conditions de réussite de ce premier plan régional et réaffirme ses priorités pour l'avenir :**

- Elle approuve les priorités affichées par l'Etat dans son PDMI 2009-2014, considérant que les opérations inscrites font partie des projets qui doivent impérativement être achevés ou réalisés.

Pour autant, elle considère que de nombreux axes ou tronçons sont à aménager en urgence pour **faire face à la saturation du réseau par les trafics poids lourds et inscrire le Poitou-Charentes dans les grands corridors de transport, en particulier est/ouest.**

- D'ores et déjà, sans préjuger des projets et du montant des financements qui seront retenus par l'Etat (et éventuellement les collectivités territoriales concernées), pour l'après 2014, le Conseil économique et social régional souhaite que soient **prioritairement inscrits dans le PDMI Poitou-Charentes** :

- **L'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la RN 10 :**

Si l'objectif prioritaire est d'achever l'aménagement de la **section Reignac - Chevanceaux**, il est essentiel d'engager dans les meilleurs délais la sécurisation et la mise aux normes « route express » avec carrefour dénivelé des zones les plus dangereuses en particulier entre Poitiers et Angoulême.

- **L'aménagement de la branche sud de la RCEA (RN 141 et 150) :**

Outre l'achèvement de la **déviations de La Rochefoucauld**, plusieurs sections sont à aménager à 2 x 2 voies de façon prioritaire sur cet axe pour faire face aux « points noirs » générés par le trafic de transit sud/nord :

- la déviation de Chabanais et le raccordement à Etagnac (RN 141) ;
- la section entre Chasseneuil – Roumazières et Chabanais (RN 141).

Au-delà, les études et procédures d'acquisition nécessaires à l'aménagement à 2 x 2 voies des sections Malvielle – Hiersac et Vigerie – Epineuil doivent être engagées.

Ces projets, mis en attente de l'arrivée de la LGV SEA, sont à examiner en fonction du fuseau de la ligne nouvelle afin d'en optimiser l'intégration dans le territoire.

- **L'aménagement de la branche nord de la RCEA (RN 147 et 149) :**

Le CESR a déjà à plusieurs reprises rappelé l'importance de cette liaison transversale permettant de relier les 3 capitales régionales Nantes-Poitiers-Limoges.

Face au déséquilibre entre les 2 axes est/ouest au détriment de la branche nord dans le PDMI 2009-2014, et suite à la confirmation du retrait du projet de liaison autoroutière Poitiers-Limoges\*, le CESR considère que l'Etat doit inscrire dans son prochain PDMI **l'aménagement à 2 x 2 voies des RN 149 et 147** (en particulier la section Le Pin – Bressuire – Parthenay et la section Poitiers – Lussac-les-Châteaux, notamment au niveau du contournement de Fleuré – Lhommaizé et Lussac-les-Châteaux).

A cet effet, les procédures et les études des opérations urgentes qui ne seraient pas encore réalisées, doivent être engagées le plus rapidement possible, en particulier les enquêtes d'utilité publique.

- Enfin plus globalement, l'assemblée socioprofessionnelle tient à souligner l'importance du travail à mener entre l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de la mise en oeuvre en Poitou-Charentes de l'Eco-redevance poids lourds (prévue en 2012) afin de déterminer **la liste des itinéraires éco-taxés** (ainsi que les aménagements nécessaires) et de prendre en compte dans le dispositif les reports de trafic qui auront lieu dans certaines zones pour échapper au paiement de cette taxe.

## 2. La réalisation du projet d'Autoroute A831 (Fontenay le Comte – Rochefort)

L'autoroute A831, dernier maillon de la « Route des Estuaires », a vocation à assurer la liaison entre l'A83 (Fontenay le Comte) et l'A837 (Rochefort) **reliant ainsi directement Nantes – La Rochelle et Bordeaux**.

Ce barreau autoroutier, inscrit en octobre 2000 au Schéma de services de transports, a été déclaré d'utilité publique en juillet 2005.

En 2007, le Conseil d'Etat a rejeté les requêtes des opposants en considérant que le projet « *permet de prolonger une autoroute qui reliera la façade atlantique à Bordeaux en désenclavant l'accès à La Rochelle et à Rochefort et aussi en vertu des précautions prises, notamment dans les zones sensibles* ».

Fin 2008, la Commission Européenne a classé la procédure précontentieuse (ouverte en 2002) en confirmant « *l'effet non notable et non dommageable du projet* ».

Aujourd'hui, compte tenu des engagements du Grenelle de l'environnement, un diagnostic environnemental du projet a été confié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer à la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux).

\* La position de l'Etat, à l'issue des études de cette liaison autoroutière, confirmée par le Secrétaire d'Etat aux transports en avril 2009, est de privilégier l'aménagement des infrastructures existantes et d'inscrire le financement des travaux correspondants dans le cadre des PDMI.

Son objet est de réfléchir aux mesures pour réduire l'impact de cette infrastructure sur les milieux naturels et de proposer à cet effet les aménagements nécessaires à l'amélioration écologique, y compris en matière de préservation de l'environnement. Les recommandations de la LPO sont attendues pour juillet 2010.

## Observations et préconisations du CESR

Après le rendu de l'expertise par la LPO, la faisabilité du projet d'autoroute devrait être examinée par le Parlement dans le cadre de la procédure des grands projets d'investissements nationaux.

Cette infrastructure a suivi l'ensemble des étapes de la procédure des grands projets et passé toutes les épreuves auxquelles elle a été soumise en répondant à chaque fois de ses qualités en matière d'intégration et de préservation de l'environnement.

Ce diagnostic n'a pas pour vocation à remettre en cause la réalisation de cette infrastructure, il doit avant tout servir à rendre encore plus exemplaire sur le plan environnemental ce projet d'autoroute et montrer que l'on peut rendre viable économiquement cette zone tout en l'améliorant écologiquement.

C'est pourquoi, l'Etat doit **confirmer l'inscription de l'A831** dans les projets d'investissements prioritaires du futur **Schéma national des infrastructures de transport**.

### Vote sur l'avis et rapport du CESR

(« Aménagement des réseaux routiers et autoroutiers nationaux en Poitou-Charentes »)

**Adopté à la majorité**  
**73 votants**  
**66 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Leuret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### 7 contre

Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)

**4- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S.3  
« Compte administratif pour l'exercice 2009 »**

*Préalable informatif : les données financières présentées dans le compte administratif intègrent toujours la gestion active de la dette. Or, les analyses peuvent conduire à des conclusions parfois différentes dès lors que le compte administratif est examiné en prenant en compte la gestion active de la dette ou que l'on analyse ce document hors gestion active de la dette.*

*Aussi, afin de retenir un mode d'analyse plus cohérent, il a été décidé d'analyser le compte administratif hors gestion active de la dette.*

## 1- RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

- Hors gestion active de la dette, les dépenses réelles s'établissent à **628,1 M€** (+ 6,1 % par rapport à 2008). Les recettes réelles hors gestion active de la dette sont quant à elles égales à **629 M€** (+ 5,5 % par rapport à 2008).
- Pour mémoire, le budget primitif voté par le Conseil régional pour l'exercice 2009 s'équilibre à **685 M€** hors gestion active de la dette.
- Le résultat comptable de l'exercice 2009 est arrêté à **0,8 M€** (4,2 M€ en 2008).
- Le résultat global de clôture affecté au budget 2010 dans le cadre de la Décision modificative n°1 est égal à **60 M€** (0,8 M€ de résultat comptable 2009, + 18,2 M€ de résultats antérieurs, + 41 M€ de recettes restant à réaliser [enveloppe d'emprunts négociés et non encore réalisés]).
- Hors décision modificative, le taux d'exécution budgétaire des dépenses (Budget primitif/Compte administratif) atteint pour l'exercice 2009 **91,7 %** (86,3 % en 2008). Les prévisions de recettes sont réalisées quant à elles à **91,82 %**. Hors emprunt d'équilibre, le taux d'exécution des recettes est légèrement supérieur à **100 %**.
- L'autofinancement brut baisse sensiblement (- 8 %) et passe de 138 M€ en 2008 à **127,1 M€** en 2009. Conséquence d'une plus forte réalisation des recettes que des dépenses, il reste toutefois supérieur au montant annoncé dans le Budget primitif 2009 (90,5 M€). Il est néanmoins supérieur à son niveau de 2007 (97,1 M€) du fait notamment de sa forte progression entre 2007 et 2008 (+ 42,1 %).

## 2- ÉVOLUTION DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- L'augmentation des dépenses réelles totales hors gestion active de la dette (+ 6,1 %) se traduit par des **évolutions** significatives au sein des sections d'investissement et de fonctionnement :
  - Malgré un taux d'exécution de 91,7 %, les charges de fonctionnement augmentent de l'ordre de + 6,6 % et passent de 397,6 M€ en 2008 à **423,8 M€** en 2009.  
Pour le Conseil régional, cette augmentation s'explique par « l'accélération des paiements en participations et subventions à l'ensemble des partenaires extérieurs pour éviter qu'ils ne soient trop durement frappés par la crise et par les derniers mouvements d'intégration de nouveaux collaborateurs dans les services de la Région au titre de transferts de compétences ».
  - Hors gestion active de la dette, les emplois d'investissement augmentent de l'ordre 5,2 % et s'établissent à **204,4 M€** en 2009. Ils représentent 32,5 % du total des dépenses.  
Pour mémoire, dans le cadre du Projet de budget 2010, le Conseil régional s'est fixé pour objectif « d'accroître ses efforts dans les budgets à venir pour se rapprocher d'une part d'investissement proche de 40 % du budget total ».
- Contrairement à l'habitude, le compte administratif 2009 ne présente pas la situation des autorisations de programme et d'engagement, pourtant essentielle dans le cadre d'une analyse pluriannuelle de la situation financière du Conseil régional.

## >> La section de fonctionnement

- Les « **autres charges de gestion courante** » qui correspondent à l'**exercice direct des compétences régionales** représentent **281,6 M€**. Elles progressent en volume de l'ordre de 13,8 M€. **Toutefois, leur part dans le total des dépenses de fonctionnement continue à se réduire passant de 74,4 % en 2007 à 67,4 % en 2008 avant d'atteindre leur niveau actuel : 66,5 %.**
- Les « **charges de personnel et frais assimilés** » augmentent à nouveau pour atteindre **94,9 M€**. Selon le Conseil régional, cette progression de l'ordre de **+ 11,2 %** entre 2008 et 2009 s'explique par les derniers transferts de compétences ainsi que par la réinternalisation d'un certain nombre de services. Cette augmentation reste toutefois moins marquée que celle enregistrée au cours des exercices précédents : **+ 141 %** entre 2006 et 2007 et **+ 43,1 %** entre 2007 et 2008. Compte tenu de ces évolutions, les charges de personnel représentent désormais **22,4 %** des charges de fonctionnement (8 % en 2006, 15 % en 2007 et 21,5 % en 2008).
- Bien qu'incluant les intérêts de préfinancement du crédit bail, les **charges financières** diminuent de l'ordre de 20,8 % pour atteindre **7,5 M€** (9,5 M€ en 2008). Leur part dans les charges de fonctionnement est en légère diminution : 1,8 % en 2009 contre 2,4 % en 2008. Cette évolution s'explique notamment par une moindre utilisation des lignes de crédits de trésorerie ainsi que par la bonne gestion active de la dette.
- **Les produits de fonctionnement** progressent de façon moins marquée qu'au cours des exercices précédents : **+ 2,9 %** (+ 18 % entre 2006 et 2007 et + 9 % entre 2007 et 2008) et sont arrêtés à **550,8 M€** pour 2009.
- Les « **dotations, participations et subventions** » demeurent le 1er poste de recettes de fonctionnement avec **271,4 M€** (264,8 M€ en 2008). Leur part dans les produits de fonctionnement reste stable : **49,3 %**.

## >> La section d'investissement

- Hors gestion active de la dette, les **produits d'investissement** augmentent de l'ordre de 29,1 % et s'établissent à **78,1 M€** en 2009.
- Le fonds de compensation de la TVA enregistre une **augmentation significative** (+ 10,6 M€) du fait de son versement anticipé par l'Etat en raison de l'engagement du Conseil régional de maintenir son niveau d'investissement. Il s'établit à **23 M€**.
- Hors gestion active de la dette, les **emplois d'investissement** sont en augmentation de 5,2 % et s'établissent à **204,4 M€** en 2009 (+ 5,2 %). Pour mémoire, ces dépenses avaient augmenté entre 2007 et 2008 de 14 %. Hors emprunt et dettes assimilées, les emplois d'investissement qui étaient prévus dans le Budget primitif 2009 à hauteur de 213,6 M€, s'établissent dans le compte administratif à **178,4 M€** et représentent 28,4 % des dépenses totales.
- Les « **subventions d'équipements** » versées par le Conseil régional, participation aux investissements des collectivités entre autres, en constante augmentation jusqu'en 2007, avaient diminué de 34,8 % entre 2007 et 2008. **Cette diminution est confirmée en 2009 puisque ces subventions passent de 93,2 M€ à 77,1 M€ (- 17,3 %)**. Ces subventions étaient prévues dans le Budget primitif 2009 à 116,3 M€.

## 3 - ANALYSE DE LA DETTE

- **L'encours de la dette est égal à 292,43 M€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2008 (+ 0,4 %).** Cette évolution, conjuguée à la diminution de l'autofinancement, conduit à une dégradation de la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute : 292,43/127,1) qui passe ainsi de 2 ans et 1 mois en 2008 à **2 ans et 4 mois en 2009**, ce qui reste toutefois très raisonnable en valeur absolue. En €/habitant, malgré son augmentation en valeur absolue, l'encours de la dette passe de 169 € à 168 € du fait de l'augmentation du nombre d'habitants. Il est à préciser que les chiffres ci-dessus n'incluent pas la dette issue du crédit bail inscrite hors bilan pour un montant d'environ 120 M€.

- La bonne gestion de la dette relatée dans le compte administratif 2009 en tant que « gestion active » à hauteur de 62,6 M€ a permis notamment d'amener le taux moyen de la dette à 2,48 % en 2009 contre 3,06 % en 2008.
- En outre, la structure de la dette est prudente et ainsi composée :
  - + 95 % en taux fixe faible (78 % en 2008) ;
  - + 1 % en taux fixe fort (6 % en 2008) ;
  - + 4 % en taux variable (16 % en 2008).



■ Suite à cette analyse et dans le prolongement de ses précédents avis sur le compte administratif 2008 et le Budget primitif 2009, le **Conseil économique et social régional note** :

1. Les **tendances constatées** lors de l'examen du compte administratif 2008, à savoir :
  - l'amélioration de la capacité d'autofinancement,
  - la réduction de l'encours de la dette,
  - la maîtrise des charges de fonctionnement,

**s'inversent quelque peu dans le compte administratif 2009.**

Toutefois, les chiffres en valeur absolue restent maîtrisés et plus favorables qu'en 2007 :

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| • Capacité d'autofinancement : | 97,1 M€ en 2007         |
|                                | 138,0 M€ en 2008        |
|                                | <b>127,1 M€ en 2009</b> |
| • Encours de la dette :        | 298,0 M€ en 2007        |
|                                | 291,3 M€ en 2008        |
|                                | <b>292,4 M€ en 2009</b> |

En revanche, les dépenses de fonctionnement, établies à **423,2 M€**, dépassent largement leur niveau de 2007 (393,8 M€), du fait notamment de l'augmentation des charges de personnel.

2. Contrairement aux préconisations du CESR, exprimées à de multiples reprises, en faveur d'un volontarisme du Conseil régional en matière d'investissement « *pour contribuer activement à la relance de l'économie régionale en période de crise* », les dépenses d'investissement ne progressent que faiblement (+ 5,2 %). Alors que leur part dans le total des dépenses était annoncée à 34,8 % dans le Budget primitif 2009, cette part est en réalité de 32,5 % dans le compte administratif, incluant les 5 M€ versés au capital d'Heuliez Véhicule Electrique. Par ailleurs, hors emprunt, ces dépenses ne représentent que 28,4 % des dépenses totales.

Le CESR soulignait lors de l'examen du Projet de budget 2010 : « *le Conseil régional devra sans nul doute accélérer le rythme de ses investissements s'il souhaite atteindre l'objectif de 40 % des dépenses totales affectées aux investissements* ».

Aujourd'hui, dans la mesure où une partie des investissements du Conseil régional est dépendante des engagements de l'Etat, l'assemblée socioprofessionnelle s'interroge sur le caractère réalisable de cet objectif pourtant louable.

3. Le CESR est très attaché à l'analyse de l'évolution des finances régionales à travers une **approche pluriannuelle**. Aussi il souhaite à l'avenir pouvoir bénéficier des éléments financiers relatifs à la situation des autorisations de programme et d'engagement dans le cadre de l'analyse du compte administratif. Il note que ces documents lui seront communiqués ultérieurement.

4. A l'occasion de l'examen du compte administratif 2008, le CESR avait **souhaité une exécution maximale** du budget 2009 dans un contexte économique difficile.

Le taux d'exécution budgétaire de la section de fonctionnement (BP 2009 / CA 2009) s'établit à 94,9 %, ce qui n'appelle pas de commentaire.

Par contre, le taux d'exécution budgétaire de la section d'investissement s'établit à 85,7 %, ce que le CESR regrette dans un contexte économique difficile.

Conséquence de cette non exécution totale du budget, l'encours de la dette en fin d'année est bien moins élevé que celui calculé par le CESR en cas d'exécution totale (292,4 M€ contre 366 M€).

Le CESR avait d'ailleurs anticipé cette exécution partielle en précisant que le ratio ainsi calculé supposait un taux d'exécution du budget à 100 % et « *si l'exécution n'était que de 90 %, l'objectif de stabilisation de la dette pourrait être atteint* », ce qui est le cas.

## Conclusion :

**Un certain nombre de tendances s'infléchissent dans le CA 2009 sans toutefois menacer l'équilibre financier général de la Région et notamment la bonne gestion de la dette.**

**Néanmoins, une attention toute particulière devra être portée à l'avenir sur la structure du budget régional, dès lors que :**

- **la section de fonctionnement progresse ;**
- **l'objectif de 40 % des dépenses consacrées à l'investissement sera difficile à atteindre.**

### **Vote sur l'avis du CESR**

(« Compte administratif pour l'exercice 2009 »)

**Adopté à la majorité  
73 votants  
67 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### **6 abstentions**

MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**5- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S.4  
« Décision modificative n°1 pour l'exercice 2010 »**

Cette première décision modificative de l'exercice 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes et a principalement pour objets :

- l'affectation du résultat des exercices précédents (**60 M€**) entre les sections de fonctionnement (**35,2 M€**) et d'investissement (**24,8 M€**) ;
- l'inscription complémentaire d'autorisations de programme et d'engagement à hauteur de **8,5 M€**, pour la reconstitution des dépenses imprévues d'investissement (**5 M€**) et de fonctionnement (**3,5 M€**) suite aux actions engagées par le Conseil régional du fait de la tempête Xynthia ;
- l'inscription de **dépenses nouvelles en crédits de paiement pour 37,8 M€** et plus particulièrement :
  - **+ 11,5 M€** au titre des actions engagées par le Conseil régional à la suite de la tempête Xynthia en termes de développement économique, tourisme, locaux d'enseignement, environnement, aides aux communes sinistrées ;
  - **+ 5,8 M€** au titre de l'accompagnement du développement des entreprises ;
  - **+ 1 M€** dans le cadre de l'aide à la structuration des filières ;
  - **+ 1 M€** au titre de l'encouragement de l'innovation par le transfert de technologies (Contrat de projets 2007-2013) ;
  - **+ 4,5 M€** au titre des problématiques « Air, Energie, Déchets » ;
  - **+ 1,2 M€** au titre des emplois tremplins dans les sociétés coopératives ;
  - **+ 5 M€** au titre du Fonds régional d'intervention locale ;
- des ajustements de **recettes** entraînant une diminution de ces dernières à hauteur de **- 22,2 M€** et notamment :
  - **- 20,8 M€** pour la réduction des recettes d'emprunt en raison du résultat positif de l'exercice 2009 ;
  - **- 3 M€** au titre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers après notification de l'enveloppe par l'Etat ;
  - **- 0,5 M€** au titre des différentes dotations et participations non affectées (DGF, DGD, compensations fiscales) après notifications ;
  - **+ 2,2 M€** au titre des impositions directes, après notification des bases d'imposition et prise en compte de la compensation relais de la taxe professionnelle.

*D'un point de vue général, l'affectation du résultat des exercices précédents permet d'inscrire ces dépenses nouvelles et d'enregistrer ces diminutions de recettes sans recours à l'emprunt.*

**Vote sur l'avis du CESR**

(« DM 1 pour 2010 »)

**Adopté à la majorité  
73 votants  
68 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**6- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.I.2  
« Plan régional de conversion sociale et écologique des entreprises »**

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la politique économique, sociale et environnementale globale du Conseil régional déclinée en particulier à travers :

- le Schéma Régional de Développement Économique ;
- l'Agenda régional pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte en faveur de l'emploi ;
- la politique « Emplois tremplins » ;
- le Plan régional pour l'emploi ;
- le Plan régional de développement des formations professionnelles ;
- les outils de capital-risque.

Le Conseil régional souhaite engager la révision du SRDE, adopté en juin 2005 et dont le terme est prévu le 31 décembre 2010. Le Plan de conversion sociale et écologique des entreprises apparaît donc comme **le préambule du futur schéma régional**.

■ L'assemblée socioprofessionnelle **prend acte des orientations** générales proposées dans le cadre de ce plan concernant en particulier :

- l'accompagnement des filières porteuses ;
- l'investissement dans les éco-industries ;
- l'émergence de filières éco-industrielles spécifiques par le biais notamment d'appels à projets ;
- le développement d'outils de financement adaptés aux besoins des entreprises ;
- le développement de l'usage des nouvelles technologies dans le tissu des PME ;
- le soutien à l'innovation dans les entreprises ;
- l'encouragement du dialogue social territorial ;
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

Elle souhaite toutefois **connaître, avant leur mise en oeuvre, la déclinaison opérationnelle de l'ensemble de ces orientations à travers les actions concrètes qui seront engagées et qui devront s'articuler dans un objectif général d'accompagnement de l'ensemble du tissu économique régional**.

Dans ce cadre, elle exprime son souhait, partagé par le Conseil régional, d'une implication pleine et entière du CESR dans la concertation qui doit s'engager à partir du mois de juin 2010 « avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux de la région ».

■ L'assemblée socioprofessionnelle formule un certain nombre **d'observations** quant aux orientations présentées dans ce plan :

- Elle note avec satisfaction **l'inscription du tourisme** aux côtés des **filières** porteuses d'enjeux pour le développement de l'économie régionale telle que le CESR avait pu le préconiser dans son rapport 2009 « *Le tourisme, filière économique en Poitou-Charentes* ». A cette occasion, le CESR se félicite également du rattachement de la compétence « tourisme » à la commission du Conseil régional en charge du développement économique.
- Le Conseil économique et social régional partage le constat relatif à la situation du tissu industriel régional principalement composé d'entreprises exerçant une activité de sous-traitance qui les maintient trop éloignées des marchés et trop dépendantes vis à vis de leurs clients. Aussi, il sera attentif aux actions qui seront engagées dans le cadre d'une stratégie visant à faire gagner les entreprises régionales en indépendance. Toutefois, une telle stratégie ne sera réalisable que si elle s'accompagne d'actions efficaces en termes d'accompagnement des entreprises vers des évolutions et des adaptations de leurs structures.

- Comme le CESR l'avait souligné dans sa contribution sur le SRDE en 2005, l'assemblée socioprofessionnelle réitère son attachement aux **enjeux d'une gouvernance partenariale et concertée de la politique de développement économique**. Aussi, à travers des actions collectives et un maillage pertinent des acteurs sur le territoire, le Plan de conversion sociale et écologique des entreprises devra proposer un dispositif de pilotage stratégique visant à mettre en synergie les différents acteurs.
- Elle insiste à nouveau sur la nécessaire mobilisation d'outils de financement permettant d'intervenir en haut de bilan et partage à cet égard les orientations du Conseil régional. Elle souhaite par ailleurs bénéficier d'informations plus précises sur le montant et les conditions d'éligibilité des différents fonds décidés en 2009.
- Elle souligne la nécessité d'intégrer dans le cadre de ce plan, une **approche « attractivité »** visant à l'émergence d'une véritable image de marque pour Poitou-Charentes à travers une stratégie offensive menée à destination des investisseurs et entrepreneurs.
- Elle réitère son attachement au secteur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la stratégie régionale d'accompagnement du développement économique.
- Plus spécifiquement, elle **souhaite disposer d'informations plus précises sur la mise en oeuvre pratique des futurs « contrats de conversion sociale et écologique de l'économie »** ainsi que sur le contenu et la finalité de ces nouveaux dispositifs qui reposeront sur trois axes :
  - la gestion des ressources humaines et des conditions de travail ;
  - l'empreinte écologique globale des entreprises ;
  - la création de nouvelles activités dans la filière croissance verte.

La consultation pour avis du CESR avant la mise en oeuvre de ces mesures pratiques serait de nature à anticiper leur impact potentiel.

Le Conseil économique et social régional partage la volonté d'une véritable mobilisation de l'ensemble des acteurs dans le développement de la compétitivité des entreprises à travers notamment le développement des outils de dialogue social et l'évolution des démarches managériales très spécifiques d'une entreprise à l'autre en fonction de ses caractéristiques. Il insiste sur l'importance de la poursuite et de l'intensification des actions de formation et de motivation des chefs d'entreprises sur ces diverses questions et souhaite que le CESR soit associé à cette question.

■ Le Conseil économique et social régional partage la volonté du Conseil régional **d'inscrire l'éducation, la formation et la recherche dans les priorités du futur SRDE**.

La question de l'adaptation des emplois aux évolutions des métiers est en effet déterminante et urgente à traiter. Dans le même temps, la formation ne doit pas seulement accompagner la conversion écologique de l'économie et des entreprises, mais constituer un véritable programme régional d'éducation/formation au développement des filières et métiers de la croissance verte.

Le Conseil régional doté de compétences en matière de formation professionnelle a un rôle majeur à jouer et il doit, en coordination avec l'Etat et les différents acteurs concernés, mener une **politique régionale de développement durable** intégrant l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'enseignement supérieur et la recherche.

A cet effet, dans le prolongement de son avis de décembre dernier sur le Projet de budget, le CESR propose que le Conseil régional mette en commun **les différentes actions et savoir-faire existants en matière d'éducation/formation dans ce domaine** et poursuive sa politique de sensibilisation/formation des acteurs et professionnels concernés.

Dans ce cadre, le CESR renouvelle sa demande d'une participation en amont à **la définition et à l'élaboration du futur Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles** instauré par la Loi sur « L'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie ».

## Vote sur l'avis du CESR

(« Plan régional de conversion sociale et écologique des entreprises »)

**Adopté à la majorité**  
**71 votants**  
**58 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levrault (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### 13 abstentions

Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
M. Tournier (FSU)



**7- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.IV.3  
« Plan régional de lutte contre la précarité énergétique  
des foyers à revenus modestes »**

*Le plan régional de lutte contre la précarité énergétique des foyers à revenus modestes propose :*

- *d'améliorer la complémentarité et l'efficacité des aides et simplifier les démarches pour les propriétaires occupants à revenus modestes, notamment les retraités ;*
- *le financement de 10 000 opérations d'économie d'énergie (en particulier **isolation des combles**) pour les foyers à revenus modestes (150 à 300 € par foyer) ;*
- *le lancement d'appel à candidature pour la mobilisation d'autres opérateurs pour l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements (banques, producteurs et distributeurs d'énergie régionaux, organismes d'aides au logement).*

L'assemblée socioprofessionnelle approuve ce nouveau dispositif qui contribue à la fois à la réduction des consommations énergétiques et à l'amélioration de l'habitat des foyers à revenus modestes et en particulier des personnes âgées. Si l'incitation financière est jugée modeste (estimée à 5 % de l'investissement nécessaire), l'affichage de la politique régionale peut contribuer à informer les publics et orienter leurs choix. Le CESR souhaiterait cependant disposer **d'informations sur le budget dédié** pour la réalisation de ce programme et bénéficier **d'études bilans des dispositifs mis en place par le Conseil régional**, notamment pour le suivi de la consommation énergétique des ménages.

Le CESR s'interroge sur les **mesures concrètes** qui seront mises en oeuvre pour toucher les publics potentiellement bénéficiaires. La question ne se limite pas à l'information, les choix relèvent de comportements dont l'évolution demande conviction et persuasion. Pour mettre en oeuvre un maximum de projets pour une réelle efficacité énergétique globale, il faut obtenir le concours actif de ceux qui sont en contact avec ces publics (travailleurs sociaux, artisans, élus départements et locaux, réseau associatif notamment les aînés ruraux, associations de consommateurs,...) et qui pourraient mettre en place des relais d'informations locaux pour les diagnostics et les travaux.

Dans le respect du principe de précaution, l'assemblée socioprofessionnelle souhaite une vigilance particulière sur le financement par le Conseil régional de l'isolation à base de fibres minérales (impact sur la santé ? bilan CO<sub>2</sub> ? ressources renouvelables ?). Elle propose que le Conseil régional incite prioritairement et majoritairement à l'utilisation d'éco-matériaux en prévoyant simultanément l'analyse de l'évolution de ces matériaux avec le temps.

Le Conseil économique et social régional propose enfin une sensibilisation des personnes réalisant les travaux par leurs propres moyens sur la protection nécessaire à respecter pour l'utilisation de ces matériaux.

## **Vote sur l'avis du CESR**

(« Plan régional de lutte contre la précarité énergétiques  
des foyers à revenus modestes »)

### **Adopté à l'unanimité 71 votants**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)



**8- Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.IV.4  
« Plan régional Energies renouvelables 2020 »**

*Le Plan régional de développement des énergies renouvelables est annoncé comme la première contribution de la Région au futur Schéma régional Climat - Air - Energie en cours de préparation (Schéma prévu dans le cadre du Grenelle).*

*Après une présentation de la stratégie globale en matière d'énergies renouvelables, le plan propose pour chaque type de filière énergétique (solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse bois, biomasse déchets, agrocarburants, éolien, énergies marines, hydraulique, géothermie), le bilan quantitatif / les opportunités de développement / les objectifs / les conditions de réalisation / les partenariats / les montants financiers / l'impact sur l'emploi.*

*Actuellement, Poitou-Charentes produit en moyenne 8 % de sa consommation énergétique à partir d'énergies renouvelables (dont 92 % à partir du bois). La France est à 12 % avec un mix hydraulique bois.*

*Le plan régional propose de tripler la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale d'ici 2020 :*

- une production d'énergies renouvelables à hauteur de 26 % des consommations énergétiques régionales, 30 % sous réserve de vérification des potentialités ;*
- une production annuelle de 1 165 TEP soit 15 000 Gwh/an ;*
- un objectif de réduction des consommations régionales d'énergie de 20 % (conformément aux objectifs européens).*

*Une estimation de 7 000 emplois pérennes liés à ce plan est avancée et un coût estimé pour Poitou-Charentes à 10 milliards d'euros (toutes collectivités confondues + Etat + entreprises) :*

- 6,7 à 7 milliards d'euros, dette remboursée par les ventes d'énergie ;*
- 700 à 800 millions d'euros, effet du crédit d'impôt ;*
- 300 millions d'euros, subventions pour les projets (FREE et fonds chaleur) ;*
- solde (à 2 milliards d'euros) fonds propres.*

- En préalable, le CESR **se félicite de l'ambition** très forte affichée par le Conseil régional en termes :
  - de développement des énergies renouvelables :
    - triplement de la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale ;
    - renforcement de la production décentralisée d'énergie « verte » (couverture d'une partie des besoins énergétiques régionaux) ;
  - d'impact sur l'économie régionale (politique industrielle et emplois, potentiel de 7 000 emplois estimés).
- 1) **En termes de méthode de travail**, le CESR note à nouveau **l'intérêt de la mise en place du Comité Air-Énergie-Climat, condition essentielle pour une cohérence et une coordination d'actions** des différents partenaires.

La composition de ce comité présentée en février 2010 au CESR a été jugée déséquilibrée (en particulier au détriment des représentants salariés, employeurs et associations).

La proposition pour une composition de ce comité régional équilibrée des 5 collèges (avec cependant une place prépondérante pour le collège des collectivités) est renouvelée. Le Conseil économique et social régional revendique par ailleurs toute sa place (expression de la société civile régionale organisée) dans ce dispositif (dans le collège collectivités territoriales) et dans les Comités qui suivront pour la territorialisation du Grenelle.

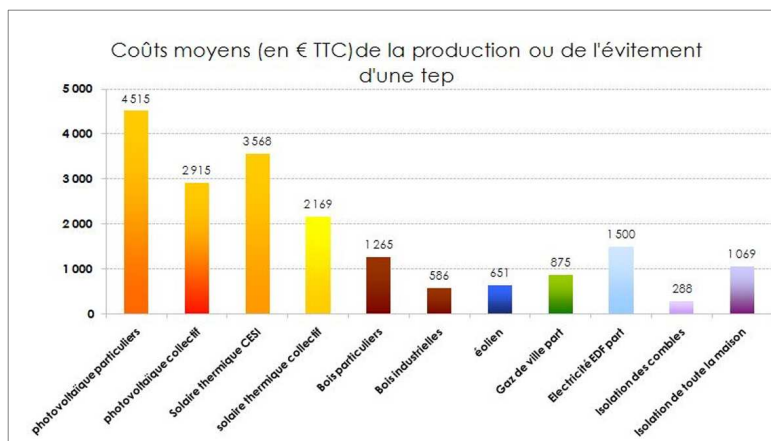
Les représentants proposés dans certains collèges (en particulier le collège des associations) posent questions (représentativité et légitimité en région de GreenPeace ?). L'assemblée socioprofessionnelle avait souhaité qu'il soit demandé aux organisations concernées de désigner après concertation leurs représentants. Pour le collège des associations, il existe en Poitou-Charentes une coordination régionale, la CEDD (Coordination environnement et développement durable, membre de la CPPA), qui regroupe la grande majorité des associations environnementales en région.

**Le Conseil économique et social régional souhaite connaître les suites données à cette proposition.**

2) **Sur le fond**, dans un souci de lisibilité et de compréhension des analyses compte tenu de la complexité du sujet, **il est proposé d'enrichir ce document avec de nouveaux éclairages.**

➤ Partant du principe constaté et vérifié\* que les mesures de **réduction des consommations d'énergie** coûtent à terme moins cher à la collectivité publique et pour mesurer l'efficacité de l'euro investi, le CESR propose que soient présentés dans un tableau synthétique :

- les volumes financiers engagés pour la réduction des consommations d'énergie ;
  - les volumes financiers engagés pour l'investissement et la production d'énergies renouvelables ;
- ce depuis 2004, et avec une projection à 10 ans (2020).



Sources : AREC

*Présentation des ordres de grandeur du coût moyen de la production d'une « Tep énergie renouvelable » et du coût moyen de l'évitement d'une Tep via la maîtrise de l'énergie. Les coûts indiqués sont en € TTC et prennent en considération sur 20 ans (durée de vie moyenne) les coûts d'investissement, de maintenance, de l'assurance, de l'achat de combustible rapportés au nombre de Tep produites par l'installation sur 20 ans. L'écart entre le coût d'une Tep produite via les énergies renouvelables avec le coût d'évitement d'une Tep via la maîtrise de l'énergie (isolation) est important.*

➤ En termes de développement économique et d'emplois, il serait intéressant d'identifier les **différents types d'emplois générés** :

- pour le développement des filières industrielles et la recherche/développement ;
- pour la réalisation des investissements ;
- pour l'entretien et la maintenance (emplois les moins « délocalisables ») et d'inscrire ce développement dans une vision prospective.

■ Si l'ensemble des filières énergétiques présentées dans le plan n'a pas été examiné faute parfois d'expertise et de connaissance technique précise sur le sujet, le Conseil économique et social régional **renouvelle quelques observations** formulées dans des travaux antérieurs :

- L'installation de **panneaux photovoltaïques en plein champ** doit être **encadrée** et ne pas restreindre encore les surfaces cultivables et les milieux naturels déjà fortement concurrencés par l'urbanisation et les infrastructures.
- La **biomasse** représente sans doute un des **potentiels les plus importants** d'énergies renouvelables en Poitou-Charentes. Son développement se heurte cependant à des contraintes technologiques et au problème de la ressource. Les différentes démarches entreprises de création de ressources biomasse agricole doivent prendre en compte l'ensemble des effets induits compte tenu de questions persistantes sur :
  - **les assolements**, avec le risque de concurrence entre la production alimentaire et la production de biomasse ;
  - **la biodiversité**, des études préalables à tout projet de valorisation de biomasse doivent être réalisées pour anticiper les impacts dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique mais également dans le cadre du schéma régional « Air-Energie-Climat » ;
  - le bilan environnemental, l'efficacité énergétique des projets doivent être envisagés de manière globale à travers notamment un bilan carbone, et/ou l'analyse de l'empreinte écologique de la valorisation de la biomasse.

\* L'AREC notamment a démontré que la Tonne de CO2 évitée coûte moins chère à la collectivité que l'investissement dans la production d'énergies renouvelables.

Au-delà des seuls débouchés économiques, il est **nécessaire de prendre en compte la valeur écologique et patrimoniale** de la biomasse :

- L'exploitation de la biomasse doit être précédée d'une réflexion globale sur les plantations à courte rotation.
  - La productivité des forêts ne doit pas être hypothéquée par une exploitation trop intensive de la biomasse (qui entraînerait un appauvrissement des sols), il ne faut pas aller au-delà du stock disponible. Des zones où l'exploitation de la biomasse serait limitée, voire interdite, pourraient être identifiées.
  - Pour respecter « la trame verte » et les corridors écologiques, et s'inscrire dans le cadre des schémas de cohérence écologique prévus dans le Grenelle de l'environnement, il faudra éviter l'exploitation sur de grandes surfaces continues.
  - Enfin, la plantation d'arbres ou taillis sur certaines zones agricoles de grandes cultures jugées prioritaires au regard de la protection de l'eau pourrait être privilégiée.
- Le développement des agrocarburants soulève toujours des interrogations tant en termes de procédé technologique (bilan carbone nuancé compte tenu de l'approvisionnement par la route) qu'en termes de ressource (concurrence avec la production agricole alimentaire).  
Le CESR souhaiterait disposer d'éléments complémentaires pour éclairer les choix stratégiques et politiques avant le lancement de nouveaux sites de production.
- **Le développement du petit éolien ne semble pas mature à ce jour.**  
En revanche, **l'éolien offshore ancré** ne doit pas être écarté. Dans le cadre des travaux en cours pilotés par le Préfet d'Aquitaine visant à identifier les zones favorables à l'implantation d'éoliennes en mer, il est constaté la position de l'Etat de considérer la zone littorale Poitou-Charentes comme « défavorable » à l'implantation d'éoliennes compte tenu du caractère « exceptionnel » du milieu. L'assemblée socioprofessionnelle souhaite que des études plus approfondies soient poursuivies. Elle s'étonne que le Plan régional Energies renouvelables du Conseil régional ne fasse pas référence à cette situation.
- Sur les **énergies marines renouvelables**, thème sur lequel il travaille depuis plusieurs mois dans le cadre du Réseau transnational atlantique (RTA), le CESR :
- estime que le développement de l'hydrolien (implantation sur les piles de ponts) ne peut qu'être anecdotique et s'interroge sur l'efficacité de ces investissements ;
  - propose de concentrer les moyens sur la veille et la recherche/développement en termes d'éolien flottant, d'énergie des vagues et de biomasse. Cette veille et cette recherche/développement n'auront de sens et d'impact économique que si l'on envisage dans le même temps les reconversions industrielles et professionnelles en Poitou-Charentes qui permettront les retombées économiques maximales en région.  
Cette mobilisation en recherche/développement doit s'envisager dans un cadre interrégional français et européen.

### 3) Plus globalement et pour inscrire le Plan régional Energies renouvelables dans une perspective de développement durable, 2 aspects sont développés :

#### – **Nouvelles filières et nouveaux métiers**

Le « verdissement » du vocabulaire en termes de développement économique et d'emploi ne suffit pas à définir les conditions favorables à l'émergence de filières industrielles créatrices d'emplois non délocalisables, et dont les retombées financières et sociétales pourraient être territorialisées.

Les énergies renouvelables, par exemple, nécessitent bien la création de filières nouvelles. Cependant, ces dernières utilisent majoritairement des techniques, des infrastructures, des savoir-faire, des compétences, des recherches/développement, existant déjà dans de nombreux domaines, parfois très loin de celui des énergies renouvelables.

Il faut donc anticiper et se donner les moyens de connaître de manière très précise les richesses technologiques, scientifiques, humaines d'un territoire afin de rendre celui-ci réactif aux opportunités qu'offre la prise en compte du développement durable. On s'inscrit **dans une logique de reconversion industrielle s'appuyant sur de multiples reconversions professionnelles**. Pour ces dernières, il s'agit plus **d'accompagner les personnes dans une évolution des emplois existants que dans l'accès à des métiers nouveaux**.

Dans ce contexte, la formation au développement durable est un enjeu transversal et la formation pour de nouvelles compétences et savoir-faire demande une action d'ampleur.

Il faut envisager les modalités d'acquisition de connaissances pointues sur les savoir-faire, les compétences,... de notre territoire. Ceci dans une perspective de transfert vers des secteurs liés à la prise en compte du développement durable.

La question des formations professionnelles avec double entrée :

- la généralisation d'une formation au développement durable ;
- l'évolution des emplois existants ;

est déterminante et urgente à traiter. Le Conseil régional doté de compétences en matière de formation professionnelle et en matière de formation continue a là un rôle majeur.

Enfin, et reprenant les travaux conduits lors du séminaire du CCREFP sur l'impact du développement durable sur les métiers, quelques idées clés doivent guider les politiques actuelles de développement durable et d'emploi :

- Première idée : la prise en compte du développement durable dans les métiers n'en fait pas des métiers de l'environnement. Cela concerne l'ensemble du fonctionnement de la société.
- L'évolution des emplois existants dépasse la création de nouveaux métiers. Cela montre à quel point aujourd'hui l'enjeu de la formation continue est plus important que l'enjeu de la formation initiale (même si la formation initiale a un rôle fondamental à jouer, en particulier sur la dimension culturelle, et l'évolution des comportements).
- La rupture culturelle à accomplir nécessite un investissement dans l'éducation, la formation, et la recherche en éco-sociologie. A titre d'exemple, dans toutes les enquêtes, les Français soulignent l'importance du changement de comportement mais les comportements ne changent pas. Certaines sciences humaines peuvent aider à comprendre cette attitude.
- L'acquisition de compétences transversales est un enjeu majeur. Cela interroge tous les formateurs, tous les métiers.
- Les transitions professionnelles vers les emplois du développement durable doivent être un facteur d'insertion dans l'emploi. C'est la dimension solidarité.
- Les démarches d'accompagnement de la mobilisation citoyenne et sociale sont indispensables. On parle de « l'expertise d'usage ».
- La territorialisation est importante à partir de travaux de diagnostics, de prospective, d'anticipation pour accompagner la transformation des emplois : encore une fois, il s'agit plus de transformation et de reconversion que d'emplois nouveaux.

#### – L'information, la concertation, la gouvernance

Le Plan régional des énergies renouvelables s'inscrit dans une logique de développement durable qui sous-tend l'application des principes de transversalité, de responsabilité, de solidarité et d'efficacité, principes qui se heurtent aux intérêts contradictoires et aux logiques d'acteurs.

La plan est également annoncé comme celui du territoire régional, mobilisant 10 milliards d'euros et par conséquent d'autres partenaires financiers et institutionnels.

Pour l'assemblée socioprofessionnelle, la concertation doit être menée aux échelles territoriales adaptées : région et bassin de vie, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés : les élus des différents territoires bien sûr mais aussi la société civile organisée régionale, le CESR, et locale (Conseils de développement).

Par ailleurs, la concertation doit se consolider entre collectivités publiques. Les compétences « économie » et « énergie » sont aujourd'hui partagées entre les niveaux européens, nationaux, régionaux, départementaux et intercommunaux.

La réforme engagée sur les compétences exercées par les collectivités locales doit être l'occasion de travailler ces questions.

Enfin, les énergies renouvelables sont également un marché porteur avec parfois des entreprises proposant des équipements et installations inadaptés à des coûts démesurés... Il est nécessaire que les pouvoirs publics mettent en place un réseau d'information et conseil indépendant auprès des entreprises, collectivités et ménages (à l'exemple des Points Info-Energie), voire un système de recours en s'appuyant sur les services de l'Etat chargés de la protection des consommateurs\*, sur les différentes associations en particuliers de consommateurs, ... pour limiter les abus et fraudes d'opérateurs peu scrupuleux.

\* Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations

## Vote sur l'avis du CESR

(« Plan régional Energies renouvelables 2010 »)

**Adopté à la majorité  
71 votants  
66 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Garofalo, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### 5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



**9- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.VI.2  
« Schéma régional de la mobilité durable »**

Dans le cadre de la la Loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL), chaque Région est chargée d'élaborer un **Schéma régional des infrastructures et des transports**.

Ce Schéma constitue le volet infrastructures et transports du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) prévu dans la Loi de décentralisation.

Son élaboration est confiée à la Région en association avec l'Etat, dans le respect des compétences des Départements et en concertation avec les communes et leurs groupements.

Pour le Conseil régional, **ce Schéma a vocation à s'insérer dans une réflexion plus globale d'aménagement du territoire** au travers d'un ensemble de Schémas sur d'autres thématiques.

A cet effet, la réflexion du Conseil régional est centrée sur sa compétence : **la définition et la mise en oeuvre des services régionaux de transports de voyageurs**.

Le rapport du Conseil régional propose **un cadre et des principes d'intervention** sur la base d'une réflexion et d'un diagnostic partagés, et des objectifs pour l'amélioration de ce service public et leur transcription en programme d'actions.

**Pour mémoire : Le cadre législatif**

- **La clause de compétence générale** des collectivités dote la Région d'une compétence d'aménagement du territoire dont relève l'organisation des transports.
- **La Loi d'orientation des transports intérieurs** (LOTI) de décembre 1982 institue (article 14.1) l'élaboration de Schémas régionaux de transports.
- **La Loi de décentralisation** de janvier 1983 (article 34) instaure un Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, chargé de définir les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services et intérêt général.
- Des Schémas régionaux confirmés sous forme de schémas multimodaux de services collectifs de transports par **les Lois relatives à l'aménagement du territoire**.\*
- Enfin, **la Loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales** du 13 août 2004 modifie la LOTI et charge la Région de réaliser un Schéma régional des infrastructures et des transports.

\* Loi d'orientation pour l'Aménagement et le développement du territoire (LOADT) de février 1995 et Loi d'orientation pour l'Aménagement et le développement durable du territoire (Loi Voynet) de juin 1999.

Le Conseil économique et social régional partage le choix du Conseil régional **d'insérer l'organisation des transports régionaux (TER) dans un projet de Schéma régional de mobilité durable**. Cette démarche répond en grande partie à ses propositions pour donner une dimension prospective et intermodale au plan régional du déplacement voyageurs 2011-2020.

Cette réflexion collective doit être l'occasion d'envisager les transports dans **une approche transversale des problématiques de mobilité et d'accessibilité** (en termes de complémentarité et de concurrence).

A cet effet, le CESR insiste à nouveau sur l'importance **d'intégrer ce Schéma consacré aux voyageurs dans un Schéma régional des infrastructures et des transports** (prévu dans la Loi LRL).

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts des transports, de prise de conscience de la nécessité de réduire l'empreinte écologique, il est indispensable de construire avec les autres autorités organisatrices **une nouvelle organisation des transports des personnes et des marchandises aux horizons 2020-2025**.

Pour une approche plus raisonnée et plus durable des transports, il devra englober l'ensemble des problématiques de transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien et être ainsi intermodal.

## 1. Sur la réflexion collective que propose le Conseil régional :

La réflexion proposée par le Conseil régional devra permettre d'organiser un système de transports de voyageurs intégré et multimodal.

Dans un premier temps, il s'agira :

- d'articuler au mieux l'ensemble des offres existantes sur les différents réseaux,
- d'identifier les faiblesses du système,
- de définir de manière concertée son développement et son amélioration.

L'assemblée socioprofessionnelle souligne la nécessité de renforcer les déplacements au niveau péri-urbain ou des bassins de vie (avec le souci d'approfondir la qualité du service rendu aux voyageurs).

Elle demande la prise en compte des lignes inter-régionales en particulier avec le Limousin, notamment la détermination d'une offre TER entre Poitiers-Limoges dont le nombre de trains va augmenter de 50 %.

Le Conseil régional veut **doubler l'offre TER d'ici 2020** et pour cela :

- **Prévoir les moyens nécessaires, en particulier un nouveau Plan matériel pour la période 2011-2020**  
L'assemblée socioprofessionnelle renouvelle son intérêt pour l'engagement de ce nouveau Plan matériel. Elle demande au Conseil régional de privilégier l'inscription à la commande nationale de la SNCF et la cohérence de la continuité des matériels (optimisation de la gestion et de la maintenance du parc matériel régional).
- **Définir les rôles respectifs du TER et du TGV pour la desserte inter-villes (LGV SEA et LGV Poitiers-Limoges)**  
Ces dessertes doivent se développer en s'appuyant sur l'effet LGV. Une réflexion stratégique doit anticiper et organiser l'arrivée des LGV dans les gares de Poitiers et Angoulême.  
C'est la conception d'un nouveau système intermodal qui doit être construit au départ et à l'arrivée dans les gares et les agglomérations.
- **Prendre en compte les liaisons ferroviaires nationales d'aménagement du territoire et la disponibilité des infrastructures**  
L'Etat a engagé avec la SNCF un audit pour définir les liaisons inter-régionales (en particulier sur l'axe Nantes-Bordeaux) et déterminer les modalités d'intervention.  
L'assemblée socioprofessionnelle souhaite être informée des conclusions de cet audit.  
Elle souhaite par ailleurs être associée à la réflexion sur l'adaptation de l'offre TER au cadencement du réseau ferré (prévu pour 2011).
- **Intégrer l'ouverture à la concurrence du transport national de voyageurs et la constitution progressive d'un espace européen intégré**  
L'élaboration du Schéma régional de mobilité durable intervient au moment où s'engage un processus de modernisation des gares (pour les adapter à la concurrence du trafic international de voyageurs ouverte en 2010).  
Outre un ambitieux programme de mise à niveau des infrastructures et des équipements des gares, une nouvelle gouvernance des gares rendra accessible le réseau à l'ensemble des entreprises ferroviaires.  
Les nouveaux opérateurs ferroviaires pourront à partir de 2012 proposer librement des offres aux niveaux national et régional.  
Ces évolutions sont à prendre en compte dans la réflexion régionale pour déterminer le périmètre d'intervention du futur Schéma et son financement.  
Le rôle de la Région dans le pilotage des gares TER devra être confirmé dans cette nouvelle gouvernance partagée.

Le Conseil économique et social régional approuve donc le cadre global de développement durable dans lequel s'inscrit ce projet de Schéma régional de mobilité.

Le développement de l'urbanisation est en effet à réfléchir avec les modèles durables de déplacements, à travers les différents Schémas et périmètres de développement [SCOT (Schéma de cohérence territoriale) - PDU (Plan de déplacements urbains)].

## 2. L'établissement d'un Schéma régional partagé :

Le Conseil régional lance une concertation avec les partenaires et acteurs du déplacement pour identifier les besoins en amont et apporter des réponses concertées.

L'assemblée socioprofessionnelle approuve la définition d'objectifs concrets du Schéma sur la base d'un **diagnostic partagé**, réalisé en commun avec les collectivités territoriales et autorités organisatrices concernées, le CESR et les acteurs du développement local, ainsi que les représentants d'usagers et le grand public.

Elle insiste sur l'importance du travail engagé dans le cadre du **Schéma régional d'accessibilité** et en matière de **tarification régionale** pour rendre complémentaires les différents moyens de transports collectifs en Poitou-Charentes. Chacun doit pouvoir trouver sur le territoire un moyen de déplacement de proximité partagé.

Il est essentiel pour le CESR que cette démarche permette de définir la **gouvernance** la plus adaptée pour la coordination du transport public en Poitou-Charentes.

**L'assemblée socioprofessionnelle note, au plan méthode, l'organisation de la consultation** en plusieurs étapes :

- 1 : Consultation sur la base d'un état des lieux établi avec l'aide du Comité Régional des Partenaires.
- 2 : Synthèse des premières contributions et grandes lignes du diagnostic.
- 3 : Consultation élargie sur la base du diagnostic.
- 4 : Synthèse et définition des axes - Rédaction et approbation du Schéma pour le Conseil régional.

Au-delà de sa participation à l'élaboration du diagnostic, elle insiste sur la place du CESR dans la consultation qui sera menée dans les étapes 3 et 4.

### Vote sur l'avis du CESR

(« Schéma régional de la mobilité durable »)

#### Adopté à l'unanimité 69 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)



**10- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.VIII. 1  
« Plan régional de la biodiversité »**

Le Conseil économique et social régional approuve la définition d'un Plan régional pour la biodiversité prolongeant et mettant en cohérence les différentes actions régionales et s'intégrant dans le Schéma régional de cohérence écologique prévu dans le Grenelle.

- Il partage le constat présenté dans le rapport d'une biodiversité exceptionnelle en Poitou-Charentes aujourd'hui menacée par les activités humaines.
- Reprenant les conclusions des travaux antérieurs du CESR (décembre 2009, avis sur les réserves naturelles régionales et février 2010, travaux sur la « biodiversité, trame verte trame bleue, schéma régional de cohérence écologique »), le Conseil économique et social régional :
  - propose qu'à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité en 2010, les actions régionales en la matière donnent lieu à une présentation synthétique pour valoriser la politique conduite, évaluer les premiers impacts et participer à faire vivre cette année de la biodiversité auprès du grand public ;
  - rappelle que la politique régionale doit être construite en lien avec les partenaires régionaux (Conservatoire Régional des Espaces Naturels [CREN], Institut de Formation et Recherche en Education à l'Environnement [IFREE], Observatoire régional de l'Environnement [ORE], Forum des marais atlantiques, Conseil scientifique régional du patrimoine régional, Associations de protection de l'environnement,...).  
La politique régionale en matière de préservation pourrait être plus volontariste et prévoir de repérer des espaces et milieux stratégiques en termes de biodiversité et inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de classement. Des objectifs chiffrés pourraient être proposés ;
  - rappelle que la politique régionale pour la biodiversité doit s'inscrire dans une stratégie globale d'aménagement du territoire prenant en compte la notion de corridors écologiques (pour éviter le « mitage ») mais aussi dans le cadre d'une stratégie ascendante (prenant en compte l'expertise de terrain) ;
  - insiste sur l'importance des moyens de gestion, d'entretien et d'animation attachés au rôle et aux activités des réserves naturelles régionales. Au-delà des mesures de protection, la préservation des milieux naturels repose essentiellement sur l'information et la sensibilisation de tous les publics (citoyens, décideurs et professionnels).
- En termes de méthode et dans la perspective de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, quelques **points de vigilance** sont rappelés :
  - Les cartes et la connaissance exhaustive ne doivent pas être un préalable à l'action, la réalisation du schéma ne doit pas être au détriment de l'action.
  - La définition du schéma doit s'appuyer sur l'existant très riche en Poitou-Charentes (en termes d'étude et d'analyse, d'acteurs mobilisés, de partenariats et réseaux mis en place et de milieux naturels). Il faut faire connaître, valider l'existant et ne pas « réinventer » des diagnostics.
  - Il ne faut pas viser l'exhaustivité de la connaissance avant l'action, il ne faut pas non plus mobiliser les différents acteurs associatifs et socioprofessionnels sur des procédures administratives et juridiques au détriment de leur action de terrain ; en somme, il faut éviter le syndrome de « l'usine à gaz ».

Enfin, il est proposé à nouveau d'étudier la faisabilité d'une politique régionale de mobilisation de l'expertise citoyenne dans un cadre collectif pour identifier, recenser et valoriser la biodiversité en Poitou-Charentes.

La charte d'engagement biodiversité prévue dans le cadre du Plan régional pour la biodiversité demanderait à être précisée.

## Vote sur l'avis du CESR

(« Plan régional pour la biodiversité »)

**Adopté à la majorité  
69 votants  
64 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brègère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### 5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



**11- Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S.5  
« Bilans d'exécution du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006  
et du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013  
pour l'année 2009 »**

Le Conseil économique et social régional **prend acte**, comme sa commission de synthèse et ses commissions sectorielles, des bilans d'exécution du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et du Contrat de projets 2007-2013 pour l'année 2009.

■ **Contrat de plan État-Région 2000-2006 :**

- L'assemblée socioprofessionnelle souligne le bon niveau d'engagement des opérations concernant le **volet Formation**.
- Elle constate **sur le volet routier** que toutes les opérations au CPER sont désormais engagées mais que les fonds pour réaliser l'intégralité du programme doivent être engagés. Il est impératif que soient réalisées le plus rapidement possible les opérations concernant la RN10, la RN147 et la RN141 pour permettre leur mise en service en 2011.

■ **Contrat de projets État-Région 2007-2013 :**

- Le CESR note la poursuite annoncée du soutien aux actions de communication et d'animation en matière d'installations agricoles. Il se félicite par ailleurs de l'affirmation des exigences en termes de coordination entre les acteurs de l'installation sous l'égide des « **Points Infos Installation** » qui répond aux souhaits déjà exprimés par le CESR.
- Il constate la part significative des crédits alloués à la reconstitution des zones sinistrées par la tempête de 1999 à travers le Plan « Chablis ». Dans ce cadre, elle souligne sur **son attachement à la conclusion d'un avenant au Contrat de projets 2007-2013 visant à la mobilisation de crédits dans le cadre des travaux de reconstruction et de remise en état des zones sinistrées par la tempête Xynthia**.
- **Sur la recherche et l'enseignement supérieur**, le CESR souligne que la révision à mi-parcours du Contrat de Projets pourrait permettre de modifier les projets restant à exécuter pour tenir compte des nouvelles priorités des établissements, en particulier :
  - la réalisation d'un projet de bibliothèque/médiathèque commune à l'ensemble des filières de l'Université de Poitiers ;
  - l'installation ou la relocalisation de l'EIA (École d'ingénieurs par l'apprentissage) dans le cadre du Pôle universitaire d'Angoulême ;
  - l'évolution du projet de restructuration des locaux de l'IUFM dans le cadre du Pôle universitaire de Niort.
- **Concernant la formation professionnelle** : la sous-utilisation financière des moyens alloués dans le cadre des EDEC (Engagements de développement de l'emploi et des compétences) est soulignée, ainsi que la difficulté des branches professionnelles à s'approprier le dispositif des COT.
- **Les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs** : le Conseil économique et social régional regrette les retards et surcoûts annoncés concernant les travaux sur la ligne Angoulême-Saintes.  
Ces travaux sont une opportunité pour rendre cette ligne accessible aux personnes à mobilité réduite, et il est important que RFF (Réseau Ferré de France) définisse les coûts de cette opération pour permettre à un coût raisonnable la mise en conformité des quais et réaliser les aménagements nécessaires.  
Par ailleurs, elle insiste à nouveau pour que la fermeture de la ligne (travaux entre septembre 2010 et mai 2011) soit organisée en amont avec le Conseil régional et les autorités concernées pour anticiper et limiter au maximum les perturbations.
- **L'Autoroute ferroviaire « Atlantique Eco Fret »** : le Conseil régional a signé une convention pour la réalisation des travaux préalables à la mise en place de l'itinéraire alternatif via Bordeaux-Saintes-Niort et Poitiers dont le lancement est prévu en 2011.  
L'assemblée socioprofessionnelle s'inquiète du manque d'anticipation des éventuels impacts de cette opération sur le service TER.  
A cet effet, rejoignant les conclusions de son rapport sur le Fret ferroviaire, elle considère comme urgents les aménagements de capacité sur le réseau classique prévus dans le cadre de la LGV SEA, tels que le tunnel de Saint-Benoît.  
De même, les problèmes de saturation sur la ligne à voie unique entre Saint-Maixent et Lusignan doivent être anticipés.

## Vote sur l'avis du CESR

(« Bilans d'exécution du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 pour l'année 2009 »)

**Adopté à la majorité  
69 votants  
64 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### 5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



**12- Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.S.6  
« Bilan des aides économiques pour 2009 »**

- L'assemblée socioprofessionnelle **prend acte** du bilan des aides économiques pour 2009 qui établit un montant total des aides sur le territoire régional de **48 M€** pour l'année 2009. Elle se félicite de l'augmentation sensible du montant total des aides entre 2008 et 2009 dans un contexte de crise : par leurs interventions, les collectivités doivent en effet contribuer au soutien et à la relance de l'économie.
- Le CESR note dans ce recensement factuel [prévu par l'article L 1511-1 du Code général des collectivités territoriales], la répartition des aides par niveau de collectivité qui confirme le rôle de pilote du Conseil régional dans l'accompagnement du développement économique et la coordination des actions sur le territoire :
  - **52 %** des aides sont octroyées par le Conseil régional, principalement dans le domaine de l'environnement, la culture, l'innovation, l'hébergement touristique et la formation ;
  - **33 %** par les Conseils généraux ;
  - **15 %** par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Malgré l'évolution du champ des aides recensées (les aides à la production agricole, à la pêche et à l'aquaculture ne sont plus prises en compte), le Conseil économique et social régional souligne, à périmètre constant, les évolutions suivantes entre 2008 et 2009 :

- l'augmentation de 50,3 % des aides régionales ;
- l'augmentation de 10,3 % des aides départementales ;
- la diminution de 55 % des aides des EPCI.

Concernant la diminution des aides intercommunales, l'assemblée socioprofessionnelle constate que ces dernières sont principalement constituées de soutiens au patrimoine immobilier et foncier. La crise ayant naturellement restreint le nombre de création d'entreprises, ce type d'aides a été moins sollicité.

Plus globalement, le CESR souligne l'importance d'une mobilisation de l'ensemble des partenaires présents sur le territoire pour repérer, accompagner et diriger les chefs d'entreprises et les porteurs de projets dans le cadre des dispositifs de soutiens économiques mis en oeuvre par les collectivités.

**Vote sur l'avis du CESR**

(« Bilan des aides économiques pour 2009 »)

**Adopté à la majorité  
68 votants  
64 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)  
MM. Baguet, Guénant, Renaudin (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprincharde (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
M. Barreau (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Charré (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Tritz (FCPE)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur)  
M. Marteau (CRAJEP)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**4 abstentions**

MM. Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

### 13- Questions diverses

#### ■ 1 - Elections

---

- Yves PREVOST est élu membre du bureau.
- Jean-Philippe BREGERE est élu au poste de Vice-Président de la commission « Santé, Handicap ».

**Elus à l'unanimité des votants.**



#### ■ 2 - Ratifications de représentations du CESR

---

- **Conseil d'Ouest Atlantique**
  - Daniel Braud, titulaire
  - Jean-Paul Moinard, suppléant
- **Groupe de travail de l'Arese « Nautisme 2 »**
  - Jean-Marie Baguet, Philippe Bodet, Jean-Claude Delaune, Jean-Marie Giraudeau, Alain Levraut, Pierre Marx
- **Groupes de travail du PRSE 2**
  - Gilbert Breton, René Bonnet, Michel Eprinard, Joël Godu, Gérard Hinérang, Pierre Marx, Yves Prévost, Daniel Rouvreau, Thierry Roy, Georges Tritz.
- **Conférence régionale de la santé et de l'autonomie**
  - Le représentant du Président du CESR, Philippe Chartier.

**Adoptées à l'unanimité des votants.**





Conseil  
Economique & Social  
Poitou-Charentes

15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 Poitiers CEDEX  
Tél. +33 (0)5 49 55 77 77 - Fax +33 (0)5 49 55 76 76  
E-mail : [info@cesr-poitou-charentes.fr](mailto:info@cesr-poitou-charentes.fr) - [www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)

